



## Journées E.U.C.-France 15 et 16 octobre 2009

### Molène,

*une île au cœur du premier Parc Marin français :  
continuités et perspectives nouvelles*



**Journées organisées par  
Catherine Meur-Férec, Louis Brigand et Aude Körfer**

- - - - Livret guide - - - -



<b>Programme des journées</b>
-------------------------------

### Jeudi 15 octobre

9h00	<b>Rendez-vous au Conquet</b> devant l'Office du Tourisme (à l'entrée du bourg)
9h45	<b>Départ du bateau</b> (environ 45 minutes de trajet) Présentation des participants sur le bateau Intervention de <u>Louis Brigand</u> (UBO) : la gestion au Conquet des navettes vers les îles
10h30	<b>Rendez-vous à la mairie avec les participants molénaï</b> : <u>Jean-François Rocher</u> (maire) et <u>Philippe Richard</u> (secrétaire de mairie). Présentation rapide de la journée et des intervenants
10h45- 12h00	<b>Temps de découverte de l'île-Molène</b> Tour de l'île commenté par <u>Jean-François Rocher</u> , <u>Louis Brigand</u> (conservateur de la réserve de Molène) et <u>Jean-Yves Le Gall</u> (garde de la réserve) <b>Molène ou la concentration des problématiques sur un espace restreint</b> Intervention de <u>Jean-François Rocher</u> sur les problématiques de gestion que rencontre l'île (eau, logement, démographie...)
12h- 13h30	<b>Buffet</b> servi dans la salle polyvalente de Molène
13h30- 15h00	<b>Le ledenez</b> (passage en bateau) Intervention de <u>Jean-François Rocher</u> (ancien goémonier) et du PNRA (sous réserve) par rapport aux maisons de goémoniers.
15h30- 17h00	<b>Etat des Lieux des mesures de gestion antérieures à la création du parc</b> Intervention de <u>Jean-Yves Le Gall</u> Intervention de <u>Véronique Hetet</u> (PNRA) sur la réserve de Biosphère UNESCO Intervention de <u>Denis Bredin</u> (CELRL) Intervention de <u>Pierre-Philippe Jean</u> (AIP)
Maison environ- nement insulaire	<b>Nouvel outil, nouvelles perspectives ?</b> Intervention du directeur du Parc Marin Naturel d'Iroise, <u>Thierry Canteri</u> Historique du processus de création du parc, des points de blocage... Sujets actuels du parc : plan de gestion, travail avec les autres acteurs. Présentation du label ormeaux du parc marin ( <u>Aurélien Masson</u> , pêcheur, sous réserve)
	<b>Molène, une île parmi d'autres, des problématiques qui s'insèrent dans des questions plus larges</b> Intervention de <u>Guillaume Marie</u> (observatoire patrimoine maritime culturel, UBO) Intervention de <u>Jacques Denis</u> (IFREMER) (sous réserve) Projet de réserve insulaire régionale, charte des espaces côtiers ( <u>Jannick Moriceau</u> , vendredi matin)
17h30	Retour en bateau
18 h15	Retour au Conquet
Le soir	Repas au Conquet (pour les inscrits !) Le repas sera servi dans la salle Ouessant du Parc Beauséjour.

NB : Il s'agit d'un atelier de terrain et pas d'un colloque. Ce programme est donné à titre indicatif, mais les interventions pourront se faire « au fil de l'eau » dans un ordre différent en fonction des opportunités ... et de la météo.

### Vendredi 16 octobre

Locaux du parc marin (pointe des renards) 9h-12	<b>Débat en salle avec tous les participants sur les problématiques soulevées la veille</b>
	Pot de clôture de l'atelier

*Les hôtes de ces Journées EUCC-France sont la Commune de Molène et le Parc Naturel Marin d'Iroise.*

*Ces journées sont réalisées dans la continuité du projet LITEAU- «Tourisme et environnement dans les espaces protégés littoraux et insulaires » avec le soutien financier du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.*

## Introduction

*« Découvrir une île, c'est encore découvrir la mer »<sup>1</sup>*

Pour son premier atelier en Bretagne, EUCC-France a choisi le site exceptionnel de la Mer d'Iroise, où nous serons accueillis par la commune de Molène et le Parc Naturel Marin d'Iroise, premier parc français de ce type.

Cet atelier a été organisé par Catherine Meur-Férec (GEOMER-IUEM-UBO et membre d'EUCC-France), Louis Brigand (GEOMER-IUEM-UBO) et Aude Körfer.

- La première journée est une journée de terrain qui sera consacrée à la découverte de l'île de Molène, aujourd'hui commune incluse dans le périmètre du Parc Naturel Marin d'Iroise.
- La deuxième journée, les participants se réuniront au Conquet pour échanger et débattre lors d'une réunion en salle.

La création du Parc marin intervient sur un territoire faisant l'objet de nombreux usages, à terre et en mer, et soumis à diverses mesures de protection. Le développement d'un parc marin pose donc à la fois la question des continuités avec la gestion mise en place antérieurement, et celle des perspectives nouvelles.

Se déroulant sur l'île de Molène, l'atelier sera l'occasion de s'interroger sur les spécificités des problématiques que l'on rencontre sur un territoire insulaire. Jusqu'à quel point la gestion d'une île s'aborde-t-elle comme celle d'un territoire littoral ordinaire et où commence la gestion de l'espace marin ?

L'objectif de ce livret guide est de présenter le territoire de l'île de Molène où se déroulera le prochain atelier de l'EUCC-France, en donnant à chacun des éléments sur la géographie des lieux et la gestion complexe de la mer d'Iroise.

1. L'Archipel de Molène
2. L'île de Molène
3. Les différentes mesures de gestion et de protection
4. Zoom sur l'action de quelques acteurs

## Abréviations

- CCPI : Communauté de Communes du Pays d'Iroise
- ENS : Espace Naturel Sensible
- MAB : Man and Biosphère
- ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique
- PNMI : Parc Naturel Marin d'Iroise
- Bretagne vivante - SEPNB : Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne

---

<sup>1</sup> Patrick Geistdoerfer

## Programme Liteau II

Cet atelier de terrain EUCC 2009 à Molène s'inscrit dans la continuation du programme LITEAU II « *Tourisme et environnement dans les espaces protégés littoraux et insulaires* ».

**Résumé : Tourisme et environnement dans les espaces protégés littoraux et insulaires.**  
Evaluation et proposition d'outils méthodologiques pour l'observation, la gestion, la prévision et la concertation.

Responsable scientifique : Louis Brigand, Géomer UMR 6554 LETG, UBO – IUEM.

La nécessité de suivre les usages, notamment récréatifs, dans les espaces protégés est aujourd'hui une évidence. Connaître les usagers, comprendre leurs attentes, analyser les modalités de fréquentation, sont quelques unes des motivations à l'origine des observatoires Bountîles (Bases d'Observation des Usages Nautiques et Terrestres des Îles et des Littoraux). En l'absence de méthode standardisée, scientifiques, gestionnaires, usagers et professionnels se sont investis dans une démarche commune pour construire un outil d'aide à la gestion de la fréquentation. Ainsi, l'histoire de Bountîles relève d'un véritable projet de recherche appliquée, aujourd'hui développé sur les îles de Port-Cros, de Porquerolles, l'archipel de Chausey, le Mont-Saint-Michel, le littoral du Finistère et le Bassin d'Arcachon.

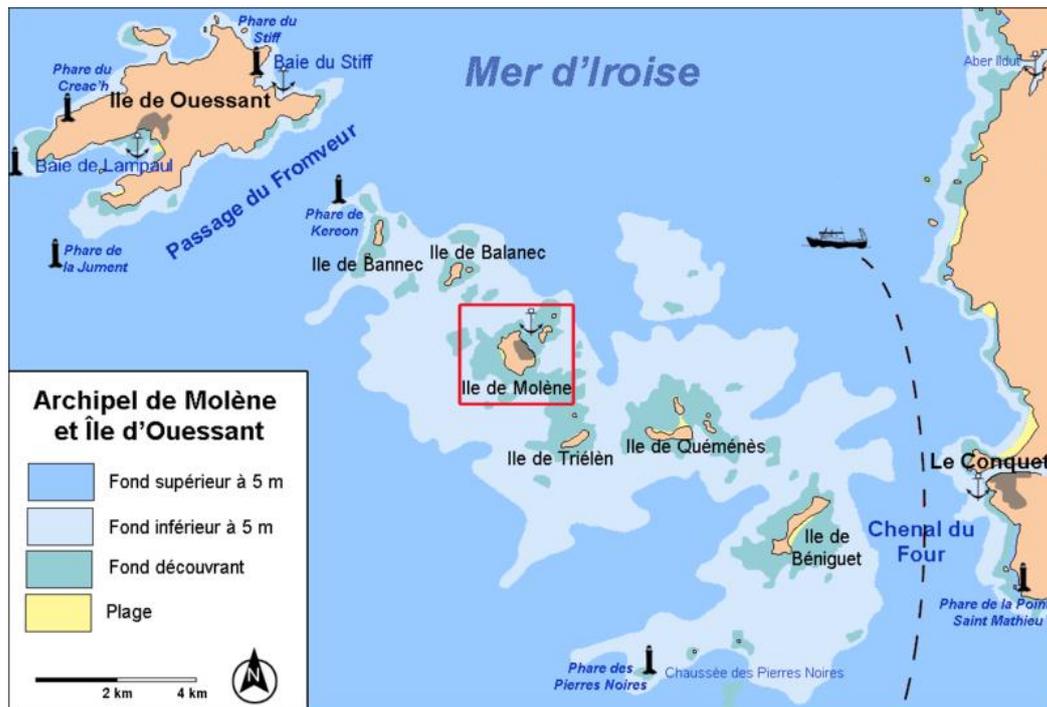
Pour mettre en œuvre un observatoire, il faut en premier lieu réaliser une étude de fréquentation la plus précise possible. Elle permet de caractériser la fréquentation et de révéler certains impacts, physiques, environnementaux mais aussi sociaux. Les conclusions de l'étude et son appropriation par les gestionnaires et les usagers conduisent à imaginer des protocoles de suivi. Il s'agit alors de construire une mémoire des usages touristiques et un outil d'analyse et de gestion.

Le principe fondateur de l'observatoire est de disposer d'un outil simple, peu coûteux, opérationnel et évolutif. Le travail de recherche consiste à co-construire des indicateurs de suivi avec le gestionnaire, à les tester sur le terrain, puis à élaborer les outils opérationnels qui font vivre l'observatoire. Cette recherche a été l'occasion d'associer de jeunes chercheurs dans le cadre de travaux de Master et de deux thèses. Par ailleurs, de nombreuses opérations de valorisation ont été menées auprès du grand public, des réseaux de gestionnaires et de la communauté scientifique.

L'une des originalités du projet Bountîles aura aussi été de créer, autour de l'outil observatoire, un réseau de gestionnaires, de scientifiques, d'usagers et d'élus. Ils se sont réunis dans le cadre de trois ateliers qui ont permis des échanges fructueux, de confronter les points de vue et d'enrichir la réflexion sur la thématique de la gestion de la fréquentation. Devant le succès de ces rencontres, il a été décidé de produire chaque année un atelier des îles sur les mêmes principes. Le prochain portera sur le thème suivant : « Entreprendre sur une île, du constat aux témoignages, de l'expérience au projet ».

## 1. L'Archipel de Molène

### 1.1. Présentation générale



Source : Molène.fr

L'île de Molène est située en Mer d'Iroise à 7,56 milles du port du Conquet et 5.94 milles de l'île d'Ouessant. L'archipel est séparé du continent par le Chenal du Four.

Molène est l'île la plus importante de l'archipel de Molène qui est composé de 9 îlots principaux (Bannec, Balanec, Molène, Triélien, L'île aux Chrétiens, Quéménès, Litiry, Morgol, Béniguet) et de 9 Ledenez (Ledenez Vraz, Ledenez Vihan, Ledenez Bannec...). Les **ledenez** sont des îlots annexes, extensions de l'île ou île adjacente. Ils sont rattachés par basse mer et séparée à marée haute de l'île principale. Les ledenez sont formés par des accumulations de galets autour des pointes granitiques.

### 1.2. Géologie

« Au nord, les formations continentales (gneiss de Ploumoguier, granite de St-Renan-Kersaint, granite de l'Aber Ildut, granite à deux micas de Ploudalmézeau) se retrouvent dans l'archipel de Molène. L'île d'Ouessant constitue, quant à elle, la partie émergée la plus septentrionale du massif armoricain » (Michel Le Duff et al., *Environnement Naturel de l'Iroise, Bilan des Connaissances et Intérêt Patrimonial*, Vol. 2, Septembre 1999, 83 pages)

### 1.3. Bathymétrie

L'île d'Ouessant est séparée de l'archipel de Molène par le passage du Fromveur dont la profondeur est de 50 mètres environ. Le plateau de Molène est beaucoup plus étendu que celui d'Ouessant.



Source : SHOM sur site du Parc marin d'Iroise

#### 1.4. La diversité de gestion des îles et îlots de l'archipel.

Par ailleurs, les îles de l'archipel n'ont pas toutes le même mode de gestion et ne font pas l'objet des mêmes mesures de protection. Certaines sont privées, d'autres sont propriété du conservatoire du littoral ou du Conseil général du Finistère. Le tableau placé ci-dessous présente un récapitulatif.

## Tableau de synthèse sur les îles de l'archipel de Molène

Nom	Propriétaire	Gestionnaire	commentaires
Beniguet	 ONCFS Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	 ONCFS Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Voir fiche Béniguet
Litiry	Propriété privée: famille de Kergariou.		Litiry mesure 700 mètres de long pour 60 mètres de large. Elle est séparée de Quéménès, l'île la plus proche, par un fin chenal. Son accès est interdit toute l'année. Historiquement, l'île a accueilli des pigouillers.
Morgol	Propriétaire : État		L'île mesure 140 mètres de longueur et 60 mètres dans sa plus grande largeur. L'île est interdite d'accès toute l'année.
Balanec	Propriété du conseil général du Finistère depuis le 7 février 1972, elle a été acquise dans le cadre d'une procédure d'expropriation suite à l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 8 novembre 1971. 	Elle est depuis octobre 1976 gérée par la SEPNB, dans le cadre de la réserve naturelle de la mer d'Iroise.  <b>L'accès de Balanec est interdit du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet</b> , tandis que le Lédenez Balanec est lui interdit toute l'année.	Vers 1947, Balanec (ainsi que TRIÉLEN) pour en devient un centre de rééducations pour jeunes délinquants de bonne famille qui fermèrent en 1959. Avant d'être classée réserve naturelle, l'île de Balanec appartenait à une usine de goémon.
Trielen	Propriété du <b>Conseil général du Finistère</b> depuis le 7 février 1972, elle a été acquise dans le cadre d'une procédure d'expropriation suite à l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 8 novembre 1971. 	Elle est depuis octobre 1976 gérée par la SEPNB, dans le cadre de la réserve naturelle de la mer d'Iroise 	L'île s'étend sur 1 km, pour une largeur maximale de moins de 300m. Elle possède un plan d'eau intérieur dont l'eau est saumâtre.
	<u>Historique:</u> Les fouilles archéologiques menées sur l'île ont révélé de nombreux monuments mégalithiques et des traces d'habitation dans l'Antiquité. Tradition agricole : ruines et bâtiments d'une ferme, murets en galets délimitant les parcelles. (présence de paysans goémoniers) Entre 1954 et 1959 : devient un centre de rééducation (père Albert Laurent), ainsi que l'île de Balanec. 1957-1959 : Suite à de mauvais traitements et à une enquête de gendarmerie, le centre est fermé puis rouvert pour être fermé définitivement en 1959. Les îles de Trielen et Balanec sont alors abandonnées.		
Quéménès	 Conservatoire du littoral		Voir fiche Quéménès
Bannec		Depuis 1972, elle est gérée par la <b>SEPNB</b> , dans le cadre de la réserve naturelle de la mer d'Iroise. 	
Molène			Voir données sur Molène



## Fiche

## Ile de Béniguet



Réserve de chasse et de faune sauvage,  
Réseau Natura 2000 (Directive Oiseaux)

**Propriétaire** Propriété de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) depuis 1953, elle est classée réserve de chasse et de faune sauvage depuis 1993.

Commune du Conquet

**gestionnaire** ONCFS

**Responsable** Directeur de la réserve de Béniguet : Pierre Yésou

**Gardes** Gardes de la Chasse et de la Faune Sauvage, chargés de surveiller l'île et d'y faire appliquer la réglementation. Les compétences des agents techniques de l'ONCFS, en matière de police de l'environnement dépassent les limites de Béniguet. A ce titre, ils interviennent à travers l'archipel et bien au delà.

**Partenaires** CNRS, INRA, MNHN, Universités, RN d'Iroise, PNRA, FDC 29, ...

**plan de gestion 2006-2010** Le besoin de protection est particulièrement impérieux pour la végétation du haut des grèves, des dunes et du cordon de galets :

- Limitation du piétinement
- Cheminement organisé autour de l'île
- Interdiction des secteurs les plus fragiles
- Limitation des friches (fauche) se développant au détriment de la dune, tout en maintenant de grandes surfaces de fougères qui sont favorables à la colonie de goélands bruns.
- Tranquillité des oiseaux durant toute la période de reproduction (avril à août).

**Suivi** études sur le patrimoine naturel menées chaque année sur l'île, en liaison, avec les partenaires de la «Réserve de la Biosphère». Ces études cherchent à établir les techniques de gestion du milieu qui soient les plus favorables à la conservation de l'ensemble du patrimoine.

**Accès** **Arrêté préfectoral du 10 novembre 1993** : interdit en tout temps l'accès de l'île au public.

- ✘ *Autorisé : le débarquement sur les plages*
- ✘ *Interdiction : pénétrer sur la partie terrestre de l'île sans autorisation du directeur de la réserve.*
- ✘ *Tolérance : traversée de l'île sur chemin balisé pour permettre aux pêcheurs à pied de passer d'une grève à l'autre.*

Site sur l'île de Béniguet : <http://www.beniguet.com/dossiers/index.php>

Louis-Gérard Martin d'Escienne, Pierre Yésou, Michel Pascal, Frédéric Bioret, Louis Brigand, Vincent Ridoux, Cécile Vincent, Sami Hassani, Réserve, réseaux : l'exemple de Béniguet, in Faune sauvage n° 278/novembre 2007



**Faune et flore de l'île :**  
Goélands, Sternes,  
Huitrier pie, Armérie  
maritime, Choux marin

**Propriétaire :** ONCFS

**Gestionnaire :** ONCFS

**Partenaires :** CNRS, INRA,  
MNHN, Universités, RN d'Iroise,  
PNR Armonique, FDC 29, ...

**Statut juridique :**  
Réserve de chasse et de faune  
sauvage, Réseau Natura 2000  
(Directive Oiseaux)

**Accès du public sur le site :**  
réglementé,  
prendre contact avec l'ONCFS

**ONCFS - DR Bretagne -  
Pays de la Loire**  
53 rue de Russeil  
44000 NANTES

[laurent.poullin@oncfs.gouv.fr](mailto:laurent.poullin@oncfs.gouv.fr)  
[www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

## RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE DE BENIGUET

---

**S**ituée au large de Brest, au sein de l'archipel de Molène, l'île de Beniguet constitue un lieu d'étude privilégié tant pour les chercheurs de l'ONCFS que pour divers partenaires (CNRS, INRA, MNHN, Université de Bretagne Occidentale, etc...). En évitant une trop forte perturbation, Beniguet se revendique comme un «Observatoire des Changements Environnementaux». Cette réserve permet un travail interdisciplinaire qui a déjà donné des résultats éprouvés au niveau international.

*Les principales missions de l'ONCFS à Beniguet :*



- Suivis dynamiques de la végétation et des populations d'oiseaux marins,
- Méthodes de restauration d'habitats,
- Etude des interactions faune/habitats sur les espaces peu perturbés.



- Biologie de la sous-espèce de musaraigne endémique des îles atlantiques de l'ouest de l'Europe,
- Recherches archéologiques.



- Missions de police de l'environnement dans l'archipel de Molène et le parc Naturel Marin d'Iroise

[www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

[www.beniguet.com](http://www.beniguet.com)

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

[http://www.oncfs.gouv.fr/contacts/reserves/Fiche\\_internet\\_beniguet.pdf](http://www.oncfs.gouv.fr/contacts/reserves/Fiche_internet_beniguet.pdf)

**Sources :**

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : <http://www.oncfs.gouv.fr>

Fiche sur Beniguet : [http://www.oncfs.gouv.fr/contacts/reserves/Fiche\\_internet\\_beniguet.pdf](http://www.oncfs.gouv.fr/contacts/reserves/Fiche_internet_beniguet.pdf)

Bibliographie sur Beniguet : [http://www.oncfs.gouv.fr/contacts/reserves/Bibliographie\\_Beniguet.pdf](http://www.oncfs.gouv.fr/contacts/reserves/Bibliographie_Beniguet.pdf)

## Fiche

**Île de Quéménès**

Ouest-France

**Présentation**

L'île de Quéménès est administrativement rattachée à la commune du Conquet depuis 1899. L'île est située à 9 km du Conquet et 4 km de Molène. L'île de 26 hectares est reliée à un ledenez de 4 hectares par un cordon de galets. Un troisième îlot (ledenez vihan) est relié de la même façon au ledenez précédent.

**Historique**

Occupée par l'homme dès la préhistoire (plusieurs chambres mégalithiques et des menhirs datant probablement du néolithique), un four datant du moyen âge et de nombreux tessons de poterie.

**1953** Installation d'une famille (Henri Tassin) qui loue les terres (activités agricoles et développement de la récolte d'algues), puis achète l'île en 1960. En hiver, ils récoltent le goémon d'échouage pour le revendre sur le continent. Au printemps, activités agricoles (pommes de terre, betteraves, céréales) et élevage (moutons, vaches et chevaux).

A la belle saison, les goémoniers viennent exploiter les champs d'algues aux alentours comme en témoignent les nombreux fours à goémon (plus d'une vingtaine recensés) et les ruines d'abris de goémoniers. Une trentaine de personnes vivent alors sur l'île. A la fin de sa carrière, Henri Tassin pratiquera également la pêche dans les parages, très poissonneux.

**2000** Mise en vente de l'île car la charge d'entretien des 11 bâtiments et des 30 hectares est trop lourde pour les enfants.

**2003** Acquisition de l'île de Quéménès (des bâtiments et des deux Lédénès) par le Conservatoire du Littoral.

Projet INTERREG ISLA (programme d'échanges insulaires subventionné par l'union européenne) étudiant les conditions de maintien d'une occupation humaine sur les îles => mise en place d'un véritable laboratoire du développement durable : restauration des bâtiments ; installation d'un système de production d'énergie renouvelable (avec l'aide de l'ADEME, de la Région Bretagne et d'EDF) ; approvisionnement et traitement d'eau ; réfection de la cale ; entretien des écosystèmes prairiaux par la fauche des fougères et le contrôle des ronciers) ; capture d'une population de furets retournés à l'état sauvage qui avaient anéanti les populations d'oiseaux nichant à terre.  
[www.isla-europe.com](http://www.isla-europe.com)

**2006**  suite à un appel à candidature : un couple est sélectionné. David, originaire de la Sarthe, (bac agricole et maîtrise en géomorphologie du littoral) et Soizic, originaire de Dunkerque, (éducatrice en milieu marin).

Projet comprend en plus : accès contrôlé du public, accueil en chambres d'hôtes et un volet de découverte du milieu marin et des énergies renouvelables.

Création d'une Société Coopérative Ouvrière de Production qui s'appellera « ferme Insulaire de Quéménès » pour gérer ces différentes activités et la fondation Macif apporte son soutien.

**2008**  démarrage effectif des activités agricoles et touristiques en 2008

Le mystère de Quéménès

**Sources**

Site de l'île de Quéménès : <http://www.iledequemenes.fr/fr/l-ile/l-ile.php>

**Jean-Baptiste Narcy, Charlotte Michel et Claire Bouteloup**, « Comment s'articule l'intervention environnementale avec les pratiques et utopies du développement durable ? L'exemple du Conservatoire du Littoral et de ses partenaires gestionnaires », *Développement durable et territoires* [En ligne], Varia, mis en ligne le 16 juillet 2008, Consulté le 01 juin 2009. URL : <http://developpementdurable.revues.org/index6163.html>

## 2. L'île de Molène



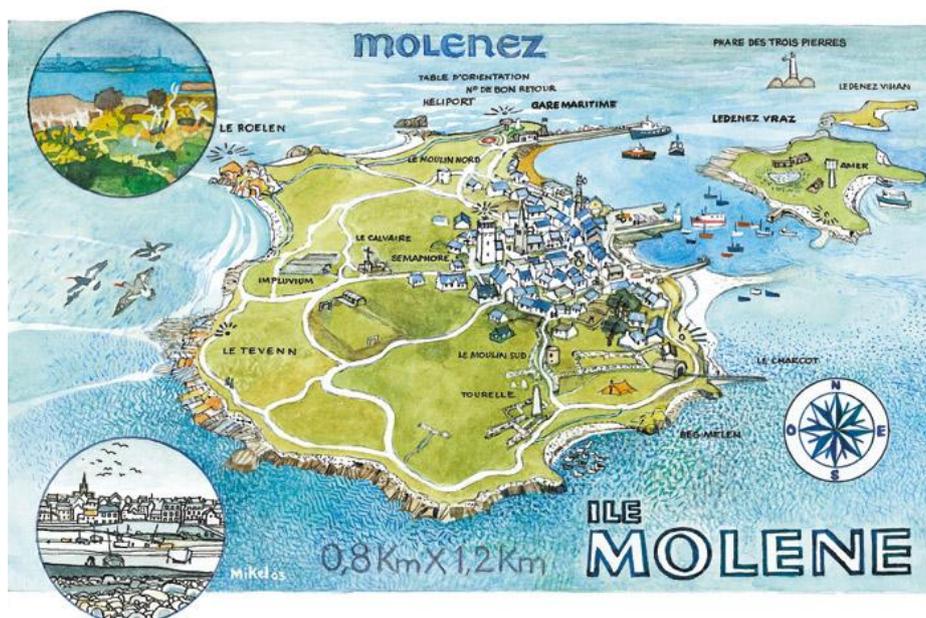
Source : <http://www.fond-ecran-image.com/galerie-membre,france-finistere,molene3jpg.php>

### 2.1. Présentation de l'île

L'île mesure 1200m (au plus long) sur 800m (au plus large) : sa superficie est de 75 ha. Le point le plus haut de l'île est situé à 26 mètres. Le tour de l'île, d'environ 4km se fait en environ une heure. L'île qui compte 202 habitants à l'année (chiffre de 2009) voit sa population se multiplier par 6 en période touristique, avec environ 1200 habitants l'été. La population et l'urbanisation sont concentrées dans l'unique port de pêche. Le reste des territoires est constitué par la lande sur dunes et un peu de prairie.

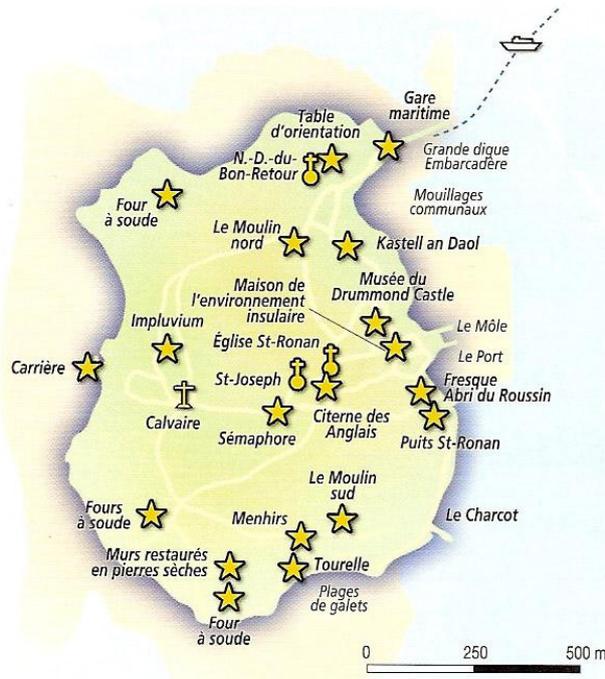
Ledenez vraz : Le sillon a été creusé de façon à augmenter les possibilités de passage des bateaux, en évitant tout le contournement de la presqu'île.

Sur cette île de superficie plus réduite (94 ha), on a enregistré 40 autorisations de logements individuels depuis l'inventaire de 1977.



Carte touristique de l'île de Molène (Source : Compagnie maritime Penn ar bed)

## 2.2. Patrimoine et curiosités



Source : Le Télégramme

Cette carte permet de localiser :

- **le patrimoine archéologique**: pas moins d'une douzaine de chambres mégalithiques à ciel ouvert et de Menhirs
- **le patrimoine religieux** (L'Église Saint Ronan en forme de croix latine 1886, qui abrite un calice en vermeil venant du Drummond Castle ; la croix du Karit de 1618,
- **le patrimoine maritime** : le sémaphore de 1906 qui n'est plus en fonction (*Une association créée en 2007 (Spered Ar Mor) œuvre pour sa remise en état*)
- **le patrimoine hydraulique** : la citerne des Anglais, l'impluvium de 1977, citernes et forages de 1989
- et les fours à soude témoignant de **l'activité géomnière**.

### Curiosités...

- ▶ **Spécialité culinaire : La saucisse de Molène.** En l'absence d'arbres, donc de bois, c'est du goémon sec qui est utilisé pour fumer les saucisses. Ces saucisses à base de viande de porc ont donc un goût très iodé.
- ▶ **Heure solaire** : Jusqu'en 1976, l'île a suivi l'heure solaire. Aujourd'hui, seuls quelques îliens maintiennent la tradition (dont l'hôtel Kastell an Daol). L'hiver, quand il est 8 h à Molène, il est 9 h sur le continent.
- ▶ **Pas de cadastre, pas d'impôt foncier** : (*Chapitre reprenant deux articles du Monde.*)

\* Extraits de Gillet Bettina, «Communes fantômes Depuis deux siècles, Suzan, Sein et Molène étaient dépourvues de ressources fiscales, et donc sans dotations de l'Etat », *Le Monde*, 10 mars 1991

\*\* Extraits de Simon Gabriel, L'île de Molène piégée par l'intercommunalité- *Au large du Finistère, des insulaires souhaitent bénéficier des avantages de la loi, sans perdre leurs privilèges, Le Monde*, 28 février 1993.

### Le principe d'exonération :

Vouloir imposer Sein ou Molène, déjà accablées de tous les impôts de la nature, ce serait vouloir imposer la mer, les tempêtes et les rochers ", expliquait le Roi-Soleil dans une lettre.\* Comme l'île de Sein, l'île de Molène ne possède pas de cadastre. Cette situation a pour conséquence l'absence d'impôt foncier sur le territoire communal.

Confirmé une première fois à la Révolution, puis à nouveau en 1800 et en 1914, le privilège produit encore aujourd'hui ses effets. \* N'ayant pas d'impôts locaux, la commune en peut fournir au Ministère de l'Intérieur et du Budget les données (potentiel fiscal, effort fiscal) qui permettent de calculer les dotations : la DGF (dotation globale de fonctionnement) et le FNCTP (Fonds national de compensation de la taxe professionnelle).\*

Pour cette raison, la commune de Molène bénéficie d'une dotation forfaitaire. La DGF de ces communes sera égale au " double de l'attribution moyenne par habitant de l'ensemble des communes relevant de la même strate démographique ". La part de FNCTP qui leur sera attribuée sera du " double de l'attribution moyenne nationale "\*\*

Molène n'est pas devenue pour autant un petit Luxembourg de la fiscalité locale. Cette exonération est ressentie comme une compensation aux frais supplémentaires entraînés par la vie insulaire qui essaie de se maintenir\*\*

### Exonération fiscale et intercommunalité (la situation en 1993):

Aujourd'hui, cette dispense d'impôt a un étrange contrecoup. Elle paralyse l'entrée de l'île dans la communauté de communes du pays d'Iroise, créée à la fin de l'année 1992, qui épouse les contours du canton de Saint-Renan et ceux du SIVOM auquel elle est substituée. Cette communauté est la première à s'être créée dans le Finistère.\*\*

Les élus insulaires et le maire, Marcel Masson, ont tout de suite demandé à en devenir membres. L'île faisait partie du SIVOM mais n'y avait qu'une participation restreinte : 2 338 francs. Pour Molène, une communauté de communes, c'est une meilleure amarre avec le continent. D'autant qu'elle a pu apprécier les avantages de l'intercommunalité \*\* (musée, signalétique, informatisation, poubelles...)

Si la communauté de communes n'est pas en mesure d'accueillir Molène, c'est parce qu'elle va avoir, aux termes de la loi, sa fiscalité propre. Elle votera ses taxes qui s'appliqueront à chaque foyer fiscal, ce qui reviendra à créer un impôt local dans la petite île.\*\*

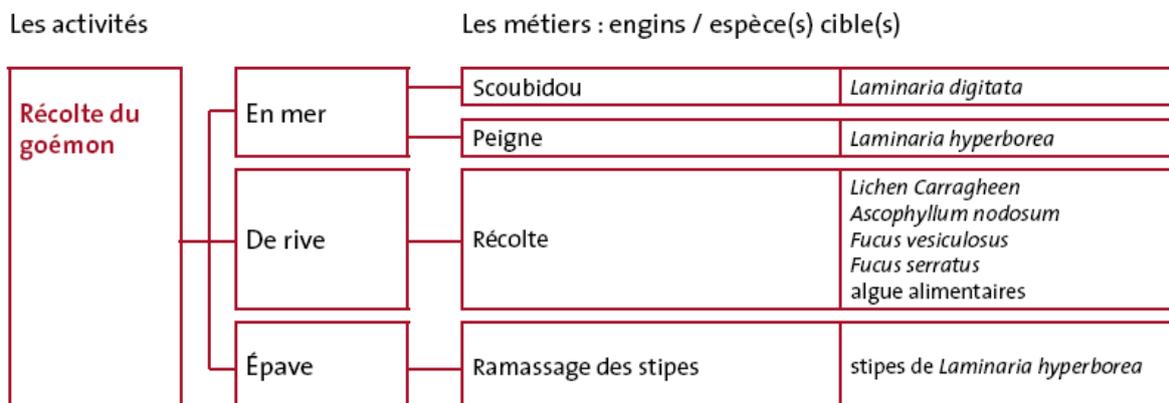
## 2.3. Les Activités de l'île

### Pêche :

L'île de Molène était quant à elle traditionnellement une île de pêcheurs et de sauveteurs dont la pêche côtière était la principale activité. Les bateaux appartenaient à des armateurs du Conquet, mais les équipages étaient molénais. Aujourd'hui, environ trois bateaux arment encore à la pêche professionnelle, permettant le maintien de quelques emplois primaires.

### Goémon :

L'archipel est riche en laminaires (**Laminaria digitata** et **Laminaria hyperborea**) et est considéré comme le plus grand champ d'algues d'Europe. La faible profondeur des fonds de l'archipel facilite leur récolte. Historiquement, Molène était également l'archipel des goémoniers. Les terres des îles étaient louées pendant 3 mois (du début mai au 15 octobre) à des goémoniers du continent qui débarquaient avec chevaux et outils pour récolter, sécher et brûler le goémon. Les pains de soude extraits étaient vendus aux usines sur le continent pour en faire de la teinture d'iode. Des habitations rudimentaires témoignent de cette activité. On parle de goémoniers mais également de **pigouiller** (pigouyer). Le mot fait allusion à l'outil utilisé: la *pigouille* (perche). Le terme n'est pas propre à la Bretagne, mais commun aux marais atlantiques français.



Source : M. Le Tixerand, 2004

Aujourd'hui, les *Laminaria digitata* sont récoltés par des navires équipés de « scoubidous », bras articulés. L'exploitation de *Laminaria hyperborea* s'est développée rapidement depuis 1995, grâce à l'adaptation d'une technique norvégienne : l'algue est récoltée à la drague.

L'archipel de Molène assure à lui seul près de 40 % de la production nationale de laminaires. Le port de Lanildut est le premier port de débarquement du goémon. Ils déchargent le goémon qui part tout de suite dans les usines (depuis 1978 et l'échouage de l'Amoco-cadiz, les usines ont accepté de prendre le goémon vert, c'est à dire non séché).

## 2.4. Quelques problématiques de gestion

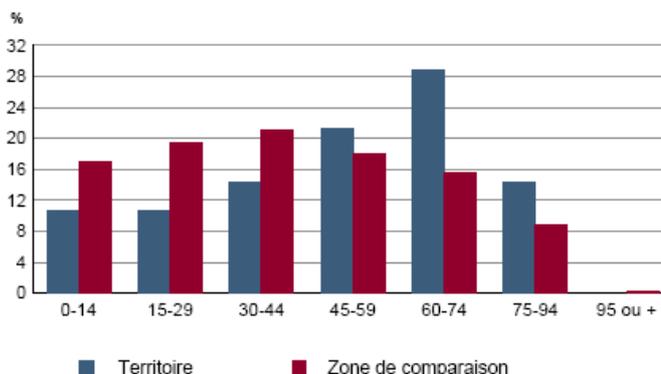
Sur une île, les problématiques de gestion sont concentrées. La plupart des problématiques énoncées ici sont communes aux autres îles du département.

### La population :

La problématique de la population sur les îles est à la fois celle du vieillissement et celle de la difficulté à garder ou attirer les jeunes sur les îles.

- la population vieillit sur l'île
- peu de jeunes s'installent sur l'île
- la scolarisation envoie très tôt les jeunes sur le continent

Population par grandes tranches d'âge en 1999



Source : Insee, RP1999 exploitation principale.

### L'urbanisation:

- La pression foncière
- phénomène croissant des résidences secondaires
- rareté des locations à l'année : ne permet pas l'installation de nouvelles populations (y compris travailleurs saisonniers, ex : île de Sein)

### Evolution du nombre de logements

	1968	1975	1982	1990	1999
Ensemble des logements	189	201	214	215	287
Résidences principales	163	137	124	118	127
Résidences secondaires (y.c.les logements occasionnels)	13	55	85	86	150
Logements vacants	13	9	5	11	10
Nombre moyen d'occupants des résidences principales	3,2	2,9	2,6	2,3	2,0

Source : Insee, RP 1968 à 1999 dénombremments.



### La gestion de l'eau

À la suite de la pénurie de 1989, des recherches d'eau souterraine ont permis d'exploiter le maigre aquifère de l'île, dont le volume exploitable moyen est estimé à 10000m<sup>3</sup>. Molène possède depuis 1989 sa propre source (grâce à 3 forages de 21.23 et 52 mètres).

Auparavant, l'île n'avait recours qu'à la récupération des eaux de pluie grâce à un impluvium de 5 000 m<sup>3</sup>, datant de 1977. L'eau était ensuite stockée dans des citernes d'une capacité totale de 1 850 m<sup>3</sup>. Ce procédé d'origine Romaine, consiste tout simplement à disposer légèrement en pente de grandes plaques de béton, pour recueillir au centre dans une rigole les eaux de pluie. En 1977, cet impluvium complète la 1ère citerne de 300m<sup>3</sup> (même principe de récupération des eaux) offerte par les Anglais en 1896, pour les services rendus par les Molénais lors du naufrage du Drummond Castle.

La capacité totale de stockage est alors portée à 11 850 m<sup>3</sup>. L'optimisation de la ressource endogène a nettement réduit la vulnérabilité de Molène. Le risque de rupture de l'alimentation en eau potable annuel en 1989, était presque dix fois moins grand en 2005.

Chaque molénais possède sa propre citerne et recueille l'eau de pluie et achète de l'eau à la commune en cas de pénurie. Dans les rues, un gros et long tuyau bleu sert au remplissage. Le défi molénais consiste à gérer la demande future sous l'effet d'une urbanisation certes modérée mais potentiellement menaçante compte tenu du contexte hydrologique de l'île. L'enjeu d'une gestion rationnelle des besoins en eau y est en effet d'autant plus crucial que l'ensemble des ressources hydriques est déjà exploité de façon optimale.

(Synthèse à partir de l'étude de Thomas Chiron, Quel risque de pénurie d'eau sur les îles du Ponant ?, *Norôis*, n° 202, 2007/1, p. 73-86)

### **Le tourisme :**

La moyenne pendant la saison estivale est de 300 à 400 personnes par jour, avec des pics à 2000 personnes par jour.

#### **La Taxe Barnier**

**Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, la taxe Barnier est incluse dans le prix du billet de traversée de la compagnie Penn ar bed.** En application de l'arrêté du 20/06/96, les tarifs sont majorés, du 1er juin au 30 septembre, de 0,90 € par adulte et de 0,60 € par enfant (sauf sur destinations littorales et inter-îles). Cette taxe est affectée à la gestion et à l'entretien des espaces protégés.

La taxe Barnier est l'un des rares dispositifs législatifs et réglementaires spécifiques aux îles. Depuis longtemps, les maires des îles, à travers l'AIP (anciennement APPIP), exprimaient leurs besoins de disposer de ressources particulières pour mieux gérer l'environnement.

Dans la **Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement (JO, 3 février 1995)**, l'**Article 48** instaure une «taxe sur les transports publics maritimes embarqués à destination de sites naturels protégés» :

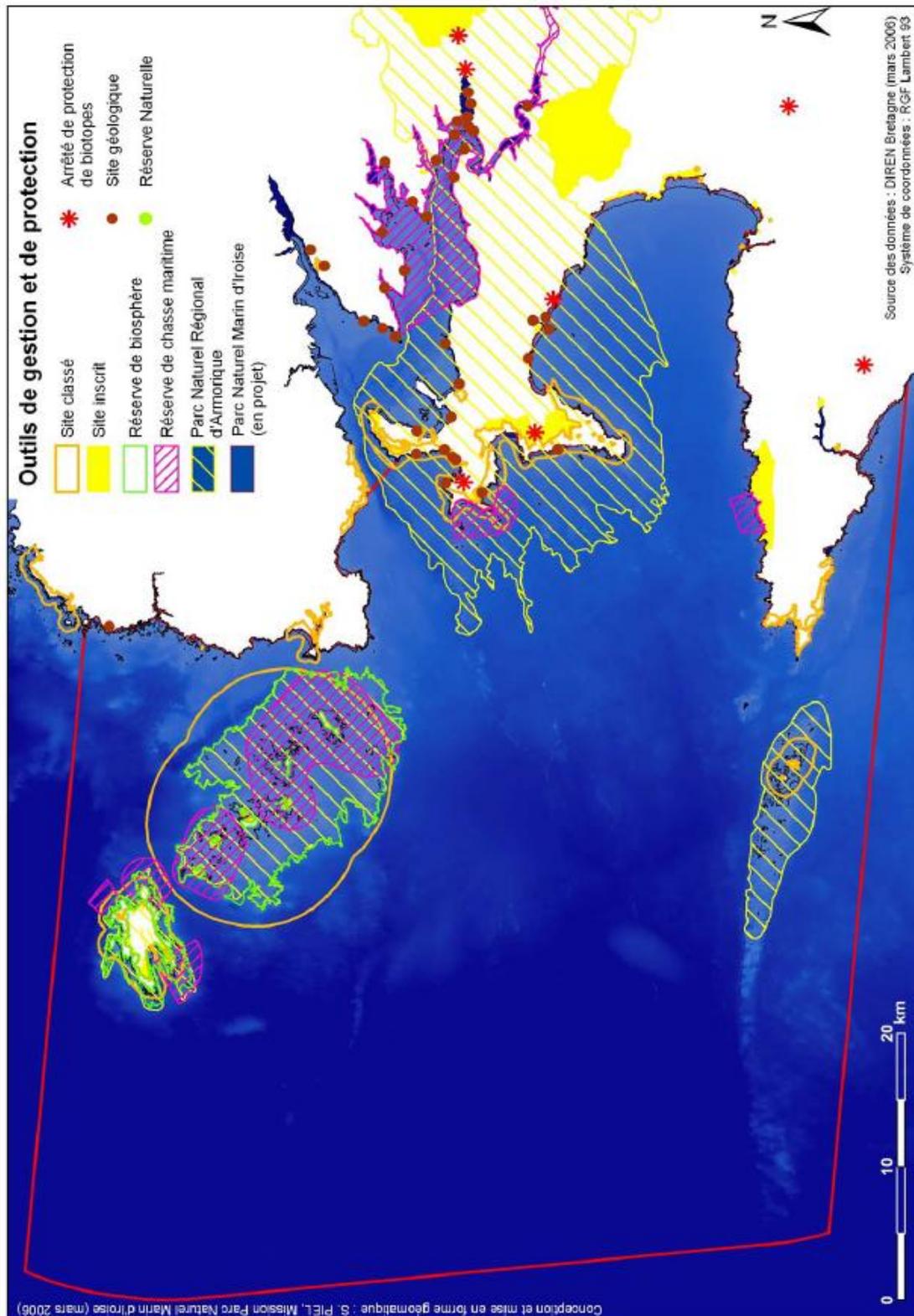
« sa finalité est de créer, en faisant participer les usagers, des ressources nouvelles qui permettront aux gestionnaires des espaces naturels protégés accessibles par la mer et soumis à une forte fréquentation touristique, de mieux gérer ces espaces, et de faire face aux coûts induits par cette fréquentation (réhabilitation des zones dégradées, protection et entretien des sites... [...] Sont par contre exonérés les passagers ayant leur résidence principale ou leur lieu de travail [...] dans une île dont tout ou partie du territoire fait partie de l'espace protégé [...] La taxe est assise sur le nombre de passagers. Elle est perçue à l'occasion de l'embarquement et est fixée par arrêté du Ministre délégué au budget à 7% du prix hors toutes taxes du transport «aller» à destination d'un espace protégé. [...] La taxe n'est due que pendant la saison touristique (du 1er juin au 30 septembre inclus) en métropole [...], ceci afin de ne pas pénaliser les transporteurs qui assument une mission de service public de desserte des îles pendant la morte saison».

*Le produit annuel de la taxe pour l'ensemble des îles du Ponant est d'environ 400 000€. Il a permis d'organiser durablement la gestion des espaces naturels insulaires : création d'emplois de garde du littoral, programmes de protection...*

A partir de : [http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2008-10/faits\\_et\\_chiffres\\_des\\_iles\\_du\\_ponant.pdf](http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2008-10/faits_et_chiffres_des_iles_du_ponant.pdf)

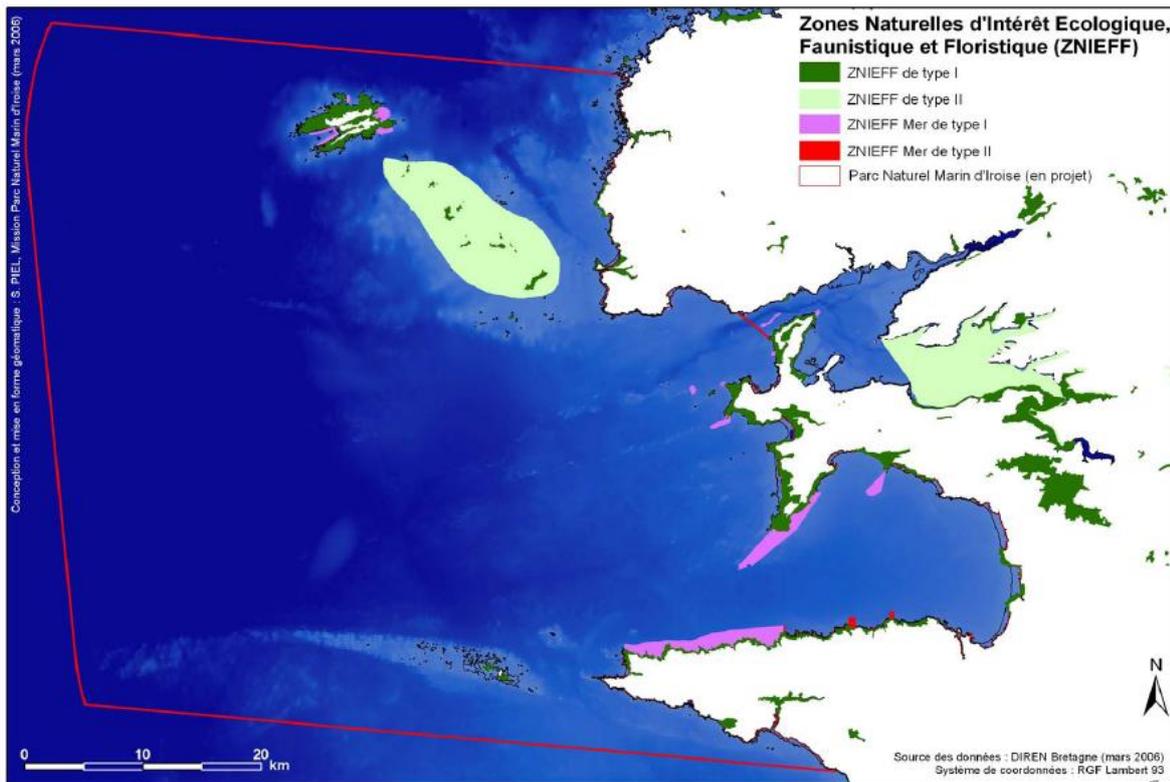
### 3. Les mesures de gestion et de protection

« Tous les modes de protection réglementaires et contractuels (hormis le parc national) existent sur la zone d'étude (PNR, réserve de Biosphère, réserve naturelle, réserve de faune sauvage, réserve associative, site classé, site inscrit, site du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, arrêté préfectoral de protection de biotope) mais aucun n'est réellement adapté à la protection du milieu marin.» (Source : PMNI)

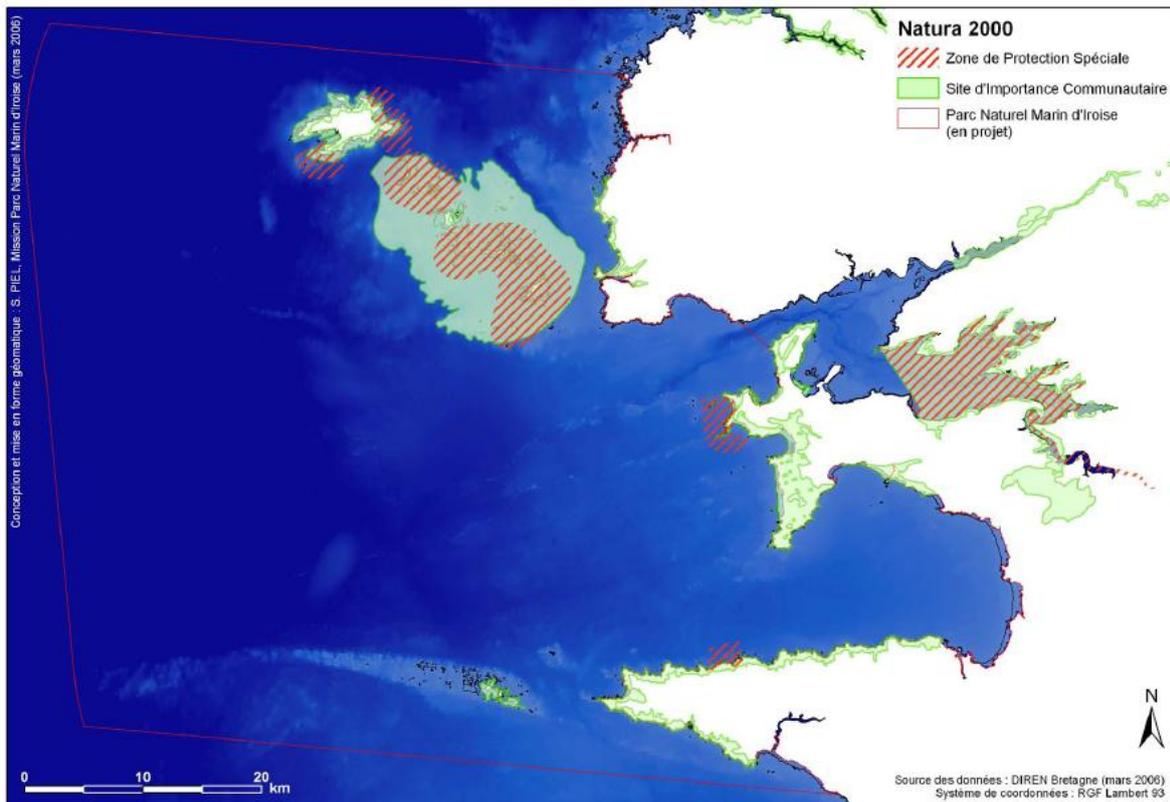


Source : Parc Marin d'Iroise

**ZNIEFF**



**Natura 2000**



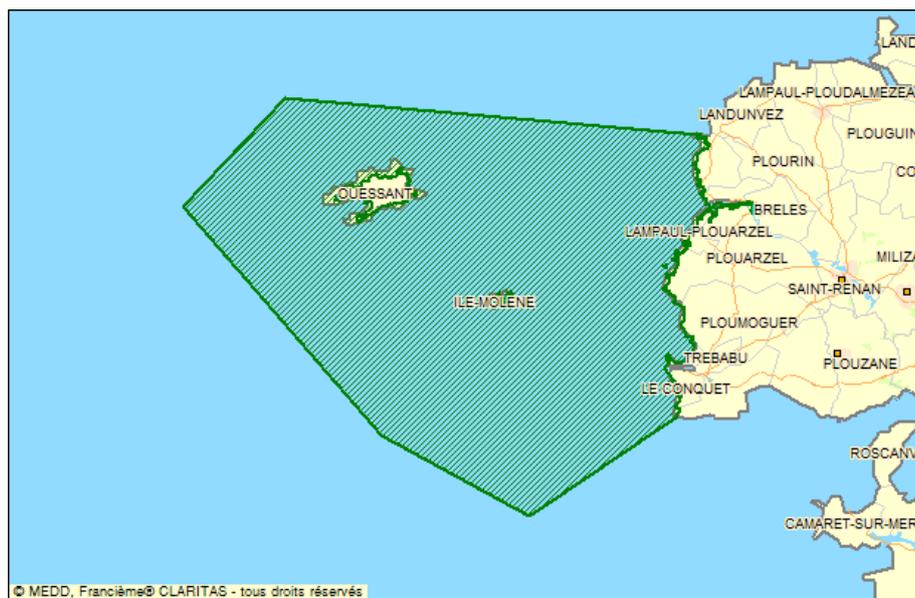
Source : Parc Marin d'Iroise  
[http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/atlas\\_prot\\_lit\\_ouessant\\_molene.pdf](http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_prot_lit_ouessant_molene.pdf)

**Site FR5300018**

Fiche Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR5300018.html>

77222 ha : Domaine maritime (99 %)

- La richesse et l'importance de les **algues** autour de l'archipel de Molène (65 espèces recensées, plus vaste champ de **laminaires** des eaux territoriales françaises)
- Une population de **phoques gris** de près de 80 individus. La mer d'Iroise constitue la limite sud de cette espèce (pour son aire de répartition européenne).
- Une population sédentaire reproductrice de **Grand Dauphin** (env. 50 individus), présence de la **Loutre d'Europe** dont la présence en milieu insulaire est rarissime en France.



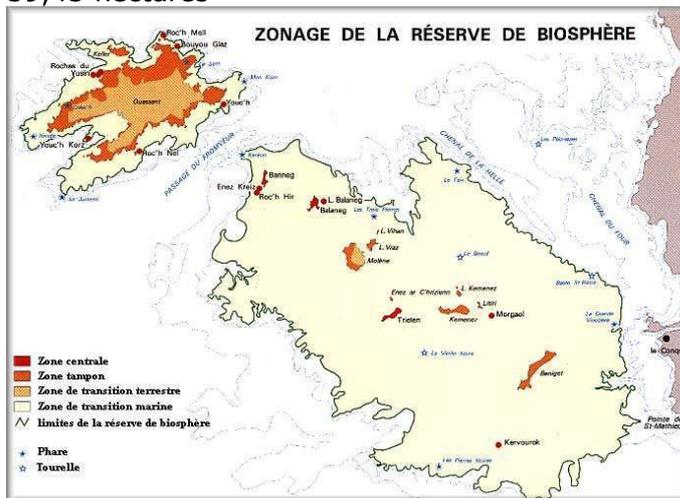
Source : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR5300018.html>

## Réserve naturelle nationale d'Iroise - RNN108



**Création** 20 octobre 1992

**Superficie** 39,43 hectares



**Ilots** Banneg, Banaleg et Trielen

**propriétaire** sur la commune du Conquet et propriété du CG29.

**Gestionnaire** Bretagne Vivante-SEPNB



**Responsable** Louis Brigand, Conservateur bénévole.

**Garde** Jean-Yves Le Gall

**Animation** *Maison de l'environnement insulaire*

L'accès difficile et le statut de protection ont conduit Bretagne Vivante-SEPNB, gestionnaire de la réserve, à proposer des animations sur un îlot voisin, le Ledenez de Molène aux caractéristiques proches de celles des îlots en réserve, directement accessible de l'île Molène où arrive le bateau régulier.

**Partenaires** Conseil Général du Finistère, Commune de Molène, PNRA, Fondation EDF.

### Les réserves naturelles (source : Ifremer)

Les réserves naturelles créées par la loi du 2 mai 1930 puis confortées par celle du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, voient leurs objectifs clairement énumérés :

- ▶ Préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition
- ▶ Reconstitution de populations animales et végétales et de leurs habitats
- ▶ Conservation des jardins botaniques et arboretum remarquables
- ▶ Préservations de biotopes et de formations géologiques remarquables
- ▶ Préservation ou constitution d'étapes sur les voies de migration de la faune sauvage
- ▶ Etudes scientifiques et techniques indispensables au développement des connaissances
- ▶ Préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines.

La création d'une réserve naturelle (ex : réserve naturelle de St Nicolas – les Glénan) se fait à l'initiative de l'Etat qui le plus souvent délègue la gestion (réalisation des inventaires, protection et restauration des milieux, accueil et animation) à une association de protection de la nature.

## Réserve de Biosphère

**Label Man and Biosphère** (Homme et Biosphère) par l'**Unesco**



### Fiche

<http://www.mab-france.org/fr/reserves/iroise/Iroise-2008.pdf>

Fiche de la Réserve de biosphère : [http://www.mab-france.org/fr/reserves/C\\_iroise.html](http://www.mab-france.org/fr/reserves/C_iroise.html)

« *Ecosystèmes littoraux et marins représentatifs du domaine biogéographique atlantique.*

*Les îlots constituent une halte et un lieu de nidification pour les oiseaux marins et l'estran abrite des espèces d'une grande richesse et d'une extrême diversité.*

*Une colonie de phoques gris et un groupe sédentaire de grands dauphins ont élu domicile dans l'archipel de Molène.*

*Les paysages et milieux terrestres se caractérisent également par leur qualité et leur diversité, leur richesse faunistique et floristique. »*

### Création

1988

### Superficie

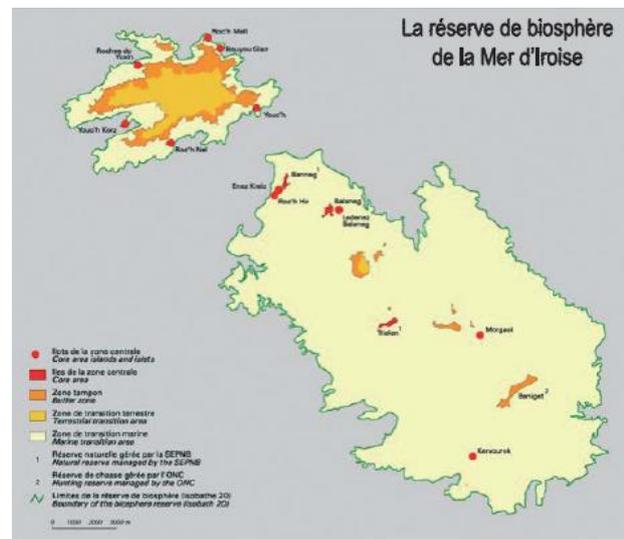
Zone centrale: 50 ha

Zone tampon: 950 ha

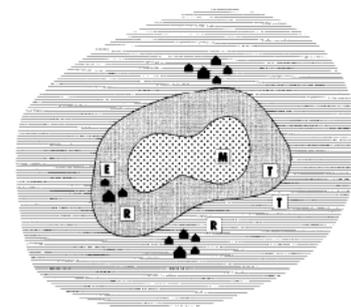
Zone de transition marine: 21 550 ha

(dont env. 20 000 ha de zones marines et côtières)

La partie marine est comprise jusqu'à l'isobathe -20 mètres.



### BIOSPHERE RESERVE ZONATION



- Core area
- Buffer zone
- Transition area
- ▲ Human settlements
- Research station or experimental research site
- Monitoring
- Education and training
- Tourism and recreation

### Ilots

A l'intérieur des limites du Parc Naturel Régional d'Armorique, elle s'étend sur 20 600 ha et comporte deux îles habitées (Ouessant, 1 500 ha, et Molène, 75 ha) ainsi qu'un archipel constitué d'une vingtaine d'îlots (situés sur le territoire communal du Conquet).

Population: environ 1200 habitants à l'année et 30 000 durant la saison touristique.

### Gestion Partenaires Source

Parc Naturel Régional d'Armorique depuis sa création

Commune de Molène, PNRA

Plaquette du PNRA sur la réserve de biosphère de la mer d'Iroise

Fredéric Bioret, Catherine Cibien, Jean-Claude Génot and Jacques Lecomte, 1998, A guide to biosphere reserve management: a methodology applied to french biosphere reserves, MAB Digest 19, UNESCO, Paris, 48 p.

**URL Guide unesco** : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001126/112674Eo.pdf>

## **Généralités sur le programme MAB**

Le concept de réserve de biosphère a été initialement développé en 1974, et a été considérablement révisé en 1995 avec l'adoption par la Conférence générale de l'UNESCO de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. Aujourd'hui, avec plus de 500 sites dans plus de 105 pays, le Réseau offre l'occasion de tester, dans des contextes particuliers, des approches qui, en alliant connaissances scientifiques et modalités de gouvernance, visent à :

- Réduire la perte de biodiversité.
- Améliorer les moyens de subsistance des populations.
- Améliorer les conditions sociales, économiques et culturelles essentielles en vue de la durabilité environnementale.
- Ainsi, contribuer aux Objectifs du millénaire pour le développement, en particulier à l'ODM 7 sur la durabilité environnementale.

Les réserves de biosphère peuvent aussi servir de lieux d'apprentissage et de démonstration dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

[http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL\\_ID=6784&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=6784&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

### **Axe d'action 1**

Réduire au minimum la perte de biodiversité par la recherche et le renforcement des capacités concernant la gestion des écosystèmes

- ✦ La recherche, la formation et l'éducation dans le domaine de la perte de biodiversité et des évaluations globales.
- ✦ Systèmes urbains, économies de carbone et gestion des écosystèmes pour l'utilisation de la biodiversité.
- ✦ La recherche, la formation et la gestion des écosystèmes de terres sèches et de montagnes.
- ✦ La recherche et la gestion des écosystèmes des zones côtières et tropicales humides et la coopération Sud-Sud pour le renforcement des capacités.

### **Axe d'action 2**

Réserves de biosphère : promotion d'un environnement durable

- ✦ Création de nouvelles réserves de biosphère et de réserves de biosphère transfrontières.
- ✦ Enrichissement de la base de connaissances sur les questions de durabilité de l'environnement notamment dans le Projet de survie des grands singes (GRASP), et le Programme de surveillance continue intégrée des réserves de biosphère (BRIM).
- ✦ Utiliser les réserves de biosphère comme plate-forme pour la prévention des conflits
- ✦ Réunions statutaires et Bourses du MAB pour jeunes scientifiques
- ✦ Renforcer les réseaux régionaux et thématiques du MAB.

### **Axe d'action 3**

Valoriser les liens entre diversité biologique et diversité culturelle

- ✦ Établissement d'une base de connaissances sur les pratiques culturelles favorisant une utilisation durable de la biodiversité au niveau local dans les réserves de biosphère.
- ✦ Connaissances sur les pratiques culturelles favorisant l'utilisation durable de la biodiversité au niveau local dans les petits États insulaires en développement.
- ✦ Sensibilisation au rôle des sites sacrés, des paysages culturels et du patrimoine immatériel dans la gestion des écosystèmes et l'utilisation durable de la biodiversité.

Source : [http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL\\_ID=6785&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=6785&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

## 4. Zoom sur l'action de quelques acteurs de la gestion du territoire

### 4.1. Le Conseil général du Finistère

Les îles sont les endroits où les compétences du département se concentrent le plus. Il existe un contrat de territoire entre le Conseil général du Finistère et les 4 îles (Batz, Ouessant, Molène, Sein). Ce contrat porte sur : l'assainissement / les déchets, le logement durable, l'économie à l'année, le logement locatif, la permanence des soins médicaux (notamment le maintien des personnes âgées sur les îles), la protection des espaces naturels, l'alimentation en eau, la problématique de l'énergie.

#### □ **Dotations spécifiques :**

Comme l'île de Sein, l'île de Molène ne possède pas de cadastre. Cette situation a pour conséquence l'absence d'impôt foncier sur le territoire communal. En l'absence de fonds propre, la commune de Molène bénéficie d'une aide spécifique du Conseil général du Finistère. Cette situation a posé des problèmes lors de l'adhésion de Molène à l'intercommunalité de la CCPI. (Communauté de communes du Pays d'Iroise).

#### □ **Le soutien aux espaces insulaires.**

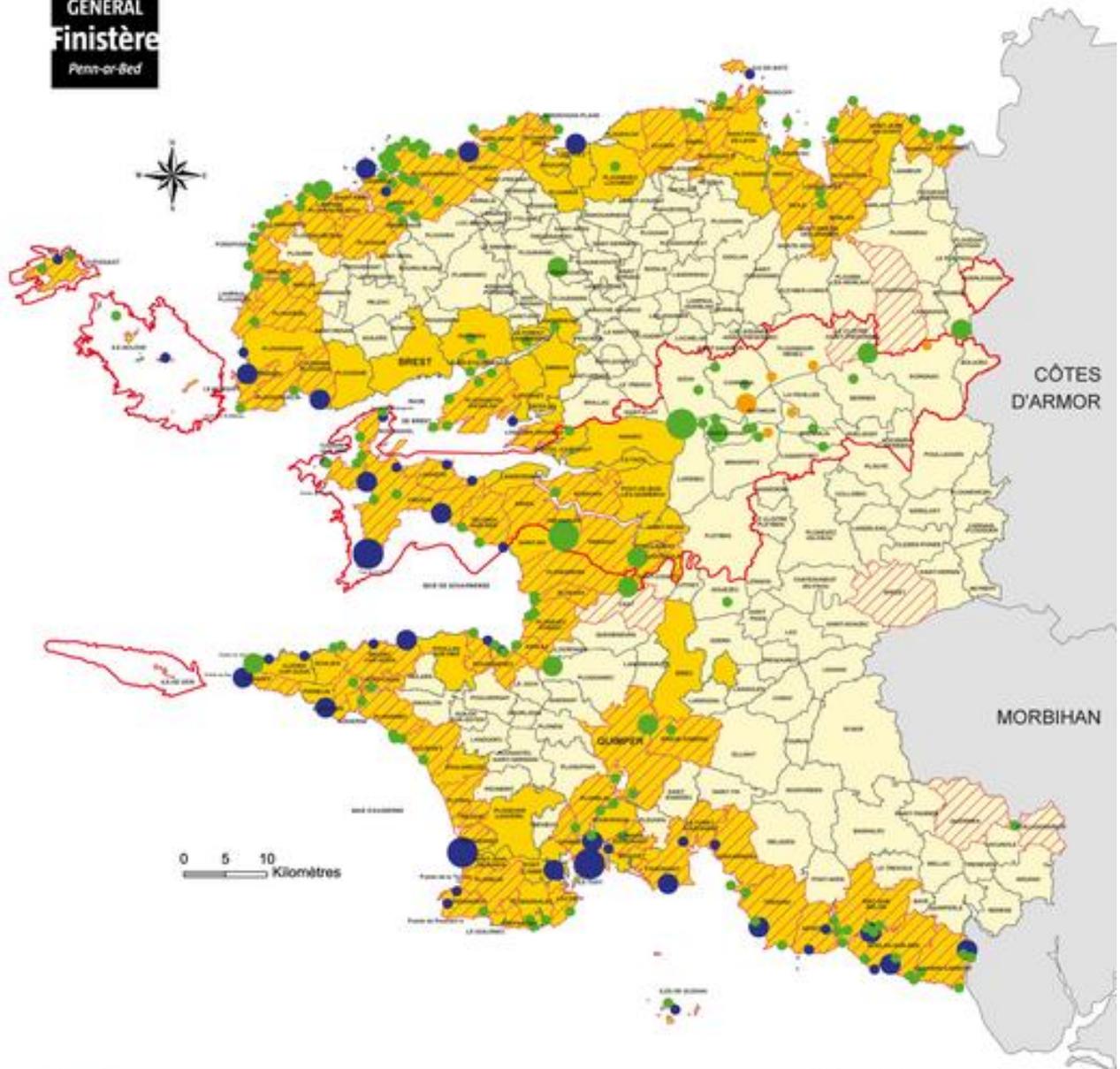
- ▶ Liaisons avec le continent (passagers et marchandises)
- ▶ Infrastructures
- ▶ Collège des îles du Ponant : La scolarisation est problématique sur les îles.

#### □ **La politique des espaces sensibles :**

- ▶ TDENS : Taxe départementale des espaces naturels sensibles



## Les espaces naturels sensibles du département (Année 2008)



	Territoire de perception de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (125 communes)	<b>SUPERFICIES</b>	de 0 à 50 ha	de 50 à 250 ha	>250 ha
	Commune concernée par une zone de préemption	Propriétés départementales			
	Limites du Parc Naturel Régional d'Armorique	Propriétés du conservatoire du littoral			
		Propriétés du parc naturel régional d'Armorique			

Source : CG29

Mai 2009  
Copyright IGN BD CARTO  
Cartographie : Conseil général du Finistère - DEE - SENP

## 4.2. La région Bretagne

### □ La Charte des espaces côtiers bretons.

### □ Charte de développement durable des îles.

Il s'agit d'un contrat territorial entre la région et les îles.

### 7,3M d'euros pour les îles du Ponant

*Le Télégramme*, 25 janvier 2009, par Catherine Le Guen

*L'État a signé hier à Ouessant un contrat de développement avec les îles bretonnes du Ponant (\*) pour 7,3M €. Seule Belle-Ile gagne en population.*

Les îles attirent de plus en plus de continentaux qui viennent passer leurs vacances dans ces espaces au patrimoine naturel unique. Mais, parallèlement, elles connaissent une baisse démographique continue et les jeunes îliens qui veulent rester sont confrontés à des difficultés de logement en raison d'une flambée des prix. Le développement économique patine d'autant. Tout coûte plus cher sur les îles. Ici, pas question de mutualiser du matériel avec la commune d'à côté. À Ouessant, 800 habitants, une caserne de pompiers ne serait pas du luxe. Ce projet de 1,3MEUR pourrait être financé en partie par le nouveau dispositif inauguré hier qui remplace l'ancien système de contrat de plan État-Région qui était abondé par l'Europe, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

**5M € pour douze îles :** Pour la première fois, l'État a, en effet, signé un contrat de développement avec les 12 îles bretonnes du Ponant. Cette convention a été signée entre Jean Daubigny, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, et Denis Palluel, président de l'Association des îles du Ponant (AIP) et maire d'Ouessant. Les maires de Bréhat, Houat, Molène et du Palais étaient présents. Le document prévoit un engagement financier de l'État de 7,3MEUR jusqu'en 2013, dont 2,3MEUR pour le seul hôpital de Belle-Ile, la seule des îles du Ponant à voir progresser sa population. Les 5MEUR sont débloqués au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Parallèlement, la Région Bretagne a préparé un contrat pour le développement durable des îles du Ponant qui sera signé en avril.

**Surcoûts de 30 à 50% :** «Nous sommes satisfaits d'avoir obtenu ce volet territorial pour les îles dans un contexte où les financements se font plus rares. Ces fonds viennent à peine compenser les surcoûts de 30% à 50% pour les transports comme pour la construction», déclare le maire d'Ouessant, Denis Palluel. Tous les équipements d'une commune classique sont surfinancés dans une île au regard de la population. «Nous ne sommes pas des privilégiés. On essaie de se battre pour créer des emplois, en soutenant une entreprise aquacole par exemple, il faut une diversification économique. L'emploi est notre principal souci, il est crucial d'en créer pour garder la population sur l'île. On n'attend pas tout des pouvoirs publics. Le nouveau dispositif ne sera pas un guichet ouvert. Chaque commune va présenter ses projets à l'AIP qui les fera remonter ensuite au préfet de Région. Un comité de suivi jugera ensuite de l'efficacité des mesures».

*\* Les îles bretonnes du Ponant sont Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, l'archipel des Glénan, Groix, Belle-Ile, Houat, Hoëdic, Arz, l'Île-aux-Moines et représentent 10.000habitants.*

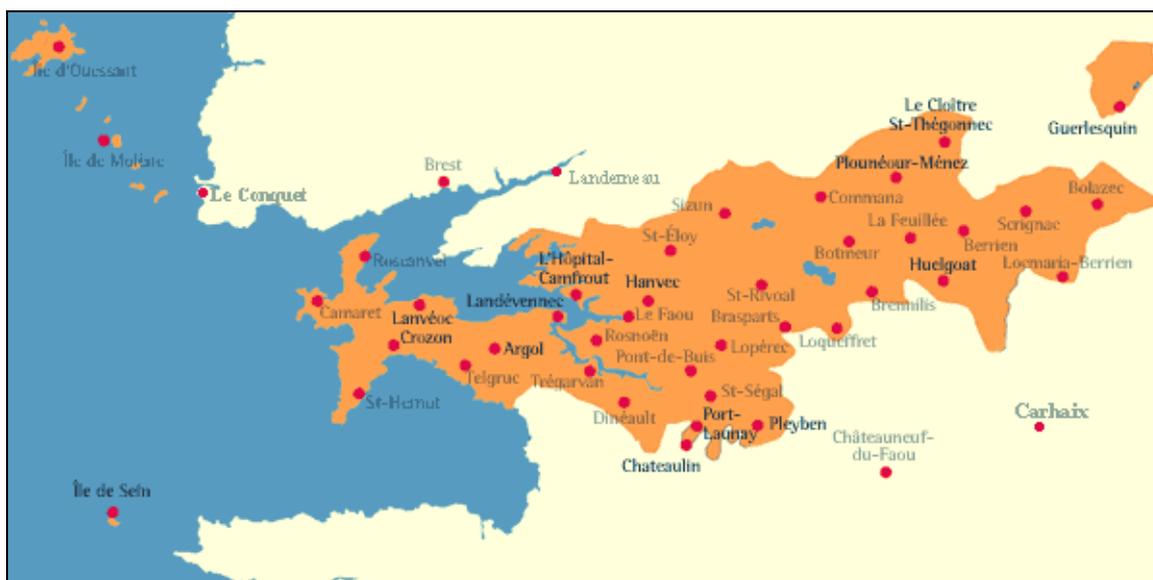
### 4.3. Le Parc Naturel d'Armorique

#### Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?

« Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, aux patrimoines naturel, culturel et paysager, riches mais fragiles, qui fait l'objet d'un projet de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de ces patrimoines. »

Créés en 1967, les parcs naturels régionaux (au nombre de 45) représentent aujourd'hui 13% du territoire français et 3 millions d'habitants. Les parcs ont comme préoccupation non seulement l'environnement, mais aussi l'équilibre des activités économiques, sociales et culturelles (patrimoine). «L'activité humaine est toujours au cœur de la vie des Parcs. S'ils ont une raison d'être, c'est avant tout pour les habitants, et par les habitants qu'elle s'exprime. »

Source : Synthèse PNRA, <http://www.parc-naturel-armorique.fr/fr/actualite/iconoCharte/synthese.pdf>



Source : PNRA

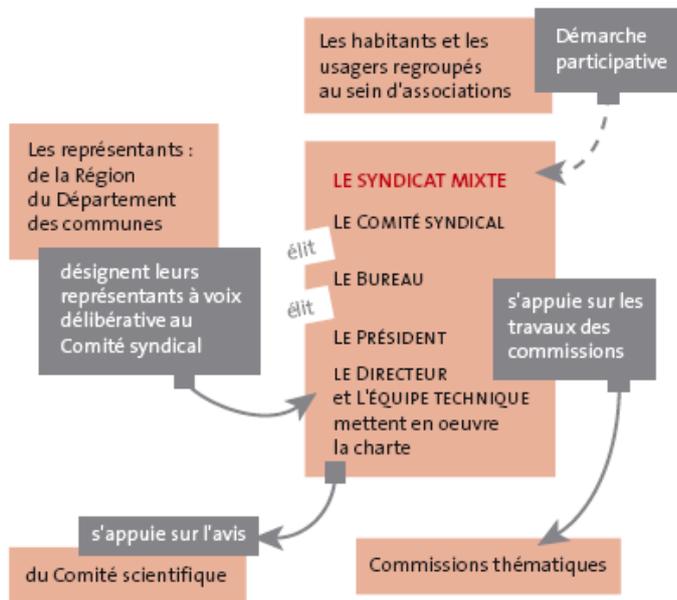
Créé en 1969, le Parc d'Armorique a été le deuxième Parc Naturel créé en France. Etendu d'Ouest en Est sur quelque 20% du Finistère, le Parc réunit aujourd'hui 39 communes de l'île d'Ouessant à Guerlesquin, soit une population de 52 000 habitants. Le Parc d'Armorique est composé de quatre grandes unités paysagères :

- **La Réserve Internationale de la Biosphère d'Iroise**
- **La presqu'île de Crozon**
- **L'Aulne maritime** avec l'estuaire d'un des plus grands fleuves côtiers bretons
- Le massif des **Monts d'Arrée**

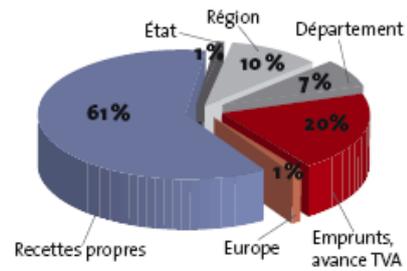


### Financement et fonctionnement du PNRA

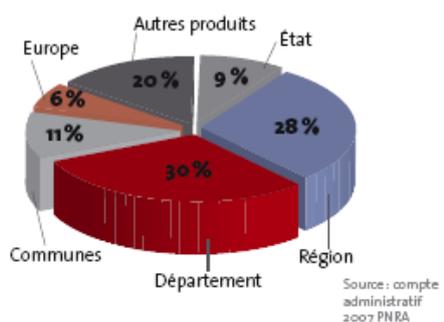
→ Un fonctionnement participatif



→ Budget d'investissement



→ Budget de fonctionnement



Source : Synthèse PNRA

<http://www.parc-naturel-armorique.fr/fr/actualite/iconoCharte/synthese.pdf>

### La Charte du PNRA :

Le label "Parc Naturel régional" est délivré par le Ministère de l'Environnement. Etant attribué pour une durée maximale de 12 ans, la charte actuelle du Parc d'Armorique arrivera à échéance en 2009. Afin de renouveler ce classement, le Parc naturel régional d'Armorique a engagé depuis 2006 la procédure de révision de sa charte. Cette procédure s'appuie sur l'évaluation de l'action du Parc durant la précédente charte et l'analyse de l'évolution de son territoire afin d'élaborer un nouveau projet pour 12 ans. Dans le cadre de cette procédure de révision, le périmètre d'étude de la charte a été étendu à neuf nouvelles communes\* et aux îlots du Conquet. Plus concrètement, cela veut dire qu'elles pourront faire partie du Parc d'Armorique à partir de 2009, si elles délibèrent en faveur de la nouvelle charte.

Source : Synthèse PNRA

<http://www.parc-naturel-armorique.fr/fr/actualite/iconoCharte/synthese.pdf>

Le Parc Naturel Régional d'Armorique réunit autour d'une charte constitutive les élus des communes adhérentes, le Conseil Général du Finistère, la Région Bretagne et la ville de Brest. Quatre autres communes sont associées depuis peu au P.N.R.A. : Le Conquet, Landerneau, Châteauneuf-du-Faou.



Source : Synthèse PNRA

<http://www.parc-naturel-armorique.fr/fr/actualite/iconoCharte/synthese.pdf>

**Préserver la biodiversité →**

Pour protéger la biodiversité sur son territoire, et notamment les milieux emblématiques comme les tourbières, les landes et les espaces littoraux, le Parc naturel régional d'Armorique, en lien avec les autres collectivités du territoire, relève le défi de concilier le développement des activités humaines avec la conservation, non seulement des espèces et milieux remarquables, mais aussi de la nature ordinaire qui fait également sa richesse.

**Renforcer la vitalité du**

**territoire →** Les hommes et les femmes qui vivent, travaillent et entreprennent sur ce territoire, représentent une autre grande richesse du Parc naturel régional d'Armorique. C'est un territoire habité qui entend le rester durablement. Cela implique de diversifier et vitaliser l'activité locale comme de maîtriser les impacts des activités humaines sur les milieux naturels et les paysages. Le défi du Parc est d'accompagner les évolutions des activités agricoles, industrielles, forestières et touristiques dans le sens de l'excellence environnementale et de la valorisation des patrimoines.

**Assurer la transmission des patrimoines culturels →**

Entre tradition et modernité, le Parc naturel régional d'Armorique s'est attaché depuis sa création à valoriser la forte identité culturelle de son territoire à travers les équipements muséographiques et une programmation culturelle (chants, veillées...).

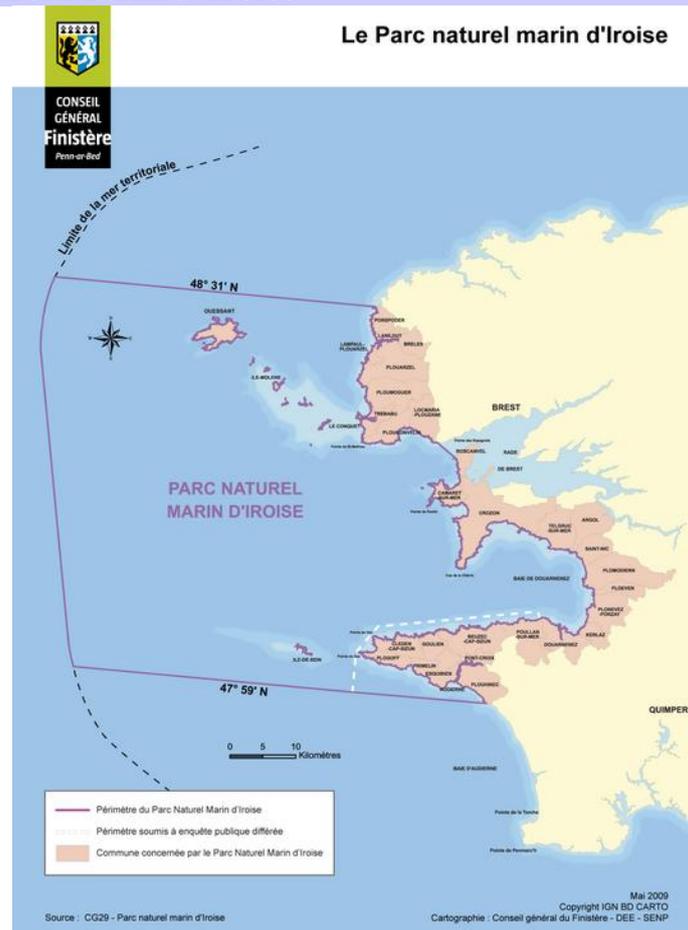
Le défi du Parc, pour les prochaines années, est d'assurer la mise en valeur des patrimoines et la transmission du patrimoine immatériel, tel que la langue ou les savoir-faire.

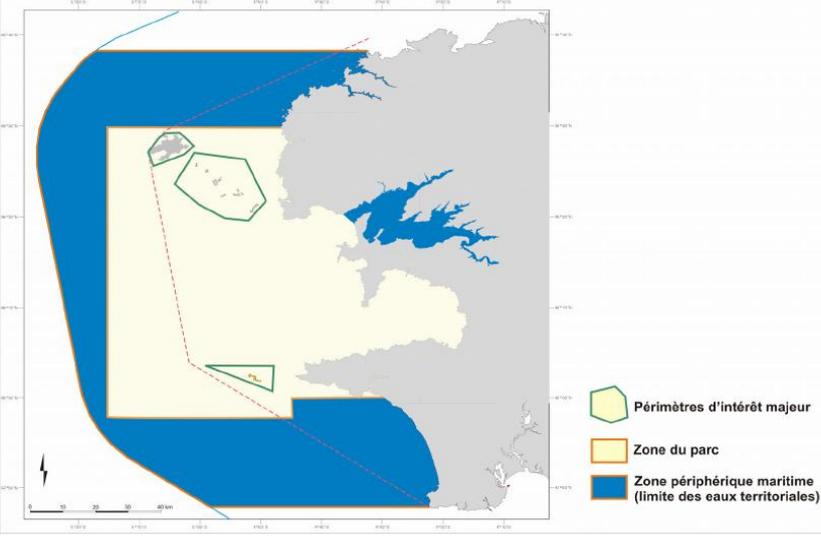
Source : Synthèse PNRA

<http://www.parc-naturel-armorique.fr/fr/actualite/iconoCharte/synthese.pdf>

**Actions du PNRA à Molène :**

- Rénovation des abris de goémoniers sur le Ledenez Vraz
- Entretien des pelouses littorales
- La restauration des murets.
- La collecte du patrimoine immatériel : savoirs techniques et culture. (ce travail est d'abord fait pour les habitants, ensuite seulement pour la clientèle touristique)

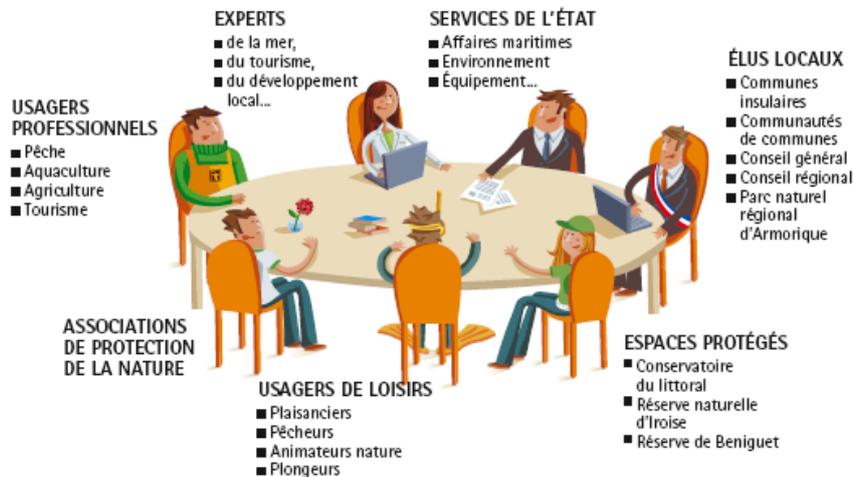
**4.4. Le Parc Naturel Marin d'Iroise**

<b>Long processus de mise en place du Parc Marin Naturel d'Iroise</b>	
<b>Dates</b>	
<b>1989 - 1990</b>	Lors de l'inauguration de la réserve de biosphère d'Iroise (label de l'UNESCO attribué à Ouessant et à l'archipel de Molène), par le ministre de l'environnement, l'idée est émise de créer en mer d'Iroise un parc national marin.
<b>1994</b>	 <p>Figure 2. Les deux premiers projets de parc marin Source : carte de la mission du parc marin d'Iroise modifiée par I. Ganzetti UMR LETG-COSTEL</p>
<b>1996</b>	L'Etat s'implique et crée à Brest, une "mission" pour monter le projet.
<b>1998-1999</b>	Des études socio-économiques et scientifiques sont lancées. Elles confirment la richesse du patrimoine naturel, et la fragilité des activités sociales qui s'y déroulent, notamment sur les îles habitées et au sein des pêches maritimes. Un vaste périmètre pour le parc émerge.
<b>2000 - 2001</b>	Consultation pour avis des 34 communes concernées et des socioprofessionnels de la zone d'étude (avis du territoire globalement positif). Avis favorables du CNPN et du CIPN.
<b>2001</b>	L'Etat approuve le projet par l'arrêté de prise en considération, signé par le premier ministre.
<b>2002</b>	<b>Gaëlle Dupont</b> , « Ouessant, Molène et Sein face à un avenir incertain », <i>Le Monde</i> , 1 <sup>er</sup> août 2002:  « Le projet de parc national marin ravive la crainte d'une « mise en vitrine » des îles et de leurs habitants. Certains y voient un salut, un label pour les îles, qui permettrait d'y créer des emplois. D'autres, en particulier les pêcheurs plaisanciers, bondissent au seul nom de « gardien » du parc. Les responsables du projet affirment : il n'y aura pas de nouvelles restrictions sur la pêche dans ce site déjà très réglementé. Les îliens réclament surtout des éclaircissements qu'ils peinent à obtenir. L'attente renforce la crainte d'un avenir incertain. »
<b>2003</b>	Consultations locales aboutissant à des propositions d'orientations pour l'Iroise.
<b>2004</b>	Révision de la loi sur les parcs nationaux.
<b>2005</b>	Abandon du projet de parc national, remplacé par le parc naturel marin.
<b>2005</b>	Crée en 2005, l'Agence des aires marines protégées (AAMP) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Elle a vocation d'appuyer l'Etat et les collectivités territoriales pour l'élaboration de stratégie de création et de gestion d'aires marines protégées. Elle doit apporter un appui technique, administratif et scientifique aux gestionnaires d'aires marines protégées, et elle peut également se voir confier la gestion directe d'aires marines. Elle fait fonction d'agence de moyens pour les parcs naturels marins. Elle contribuera également à la création d'aires marines décidées au niveau international, dans le cadre des engagements internationaux de la France en faveur de la diversité biologique marine et côtière ( <a href="http://www.ecologie.gouv.fr/-Agence-des-aires-marines-protégees-.html">http://www.ecologie.gouv.fr/-Agence-des-aires-marines-protégees-.html</a> ). (source : Dauvin in Vertigo)
<b>2006</b>	Parution de la loi permettant la création des parcs naturels marins.
<b>2006</b>	Enquête publique du 20 novembre au 20 décembre.
<b>2007</b>	Création par un décret signé le 29 juin 2007 <sup>3</sup> par le Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Jean-Louis Borloo, et publié au Journal officiel le 2 octobre 2007 après sa signature par le Premier Ministre, François Fillon.
	L'association d'opposants ADVILI dépose une requête en Conseil d'État pour abus de pouvoir en novembre 2007 et demande l'annulation du décret de création
<b>2009</b>	Plan de gestion en cours d'élaboration

## Objectifs du parc :

- ① Approfondissement et diffusion de la connaissance des espèces et des écosystèmes marins.
- ② Maintien des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats.
- ③ Réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles.
- ④ Maîtrise des activités d'extraction de matériaux.
- ⑤ Exploitation durable des ressources halieutiques.
- ⑥ Soutien de la pêche côtière professionnelle.
- ⑦ Exploitation durable des champs d'algues.
- ⑧ Soutien des activités maritimes sur les îles afin d'y maintenir une population permanente.
- ⑨ Conservation et valorisation du patrimoine architectural maritime et archéologique notamment sous-marin et des savoir-faire locaux.
- ⑩ Développement raisonné des activités touristiques, nautiques et de loisirs, compatibles avec la protection des écosystèmes marins.

## Fonctionnement du Parc : Conseil de Gestion :



□ Actions :

### « Ormeaux de Molène »



La pêche de l'ormeau est très réglementée (taille minimale de 9 cm et quota annuel fixé par arrêté préfectoral). Un label « Ormeaux de Molène » a été créé par le parc marin en partenariat avec *Normapêche - Bretagne qualité mer* (Organisation de producteurs), le comité local des pêches maritimes du Nord Finistère et la criée de Brest. Il labellise une pratique de pêche responsable et encourage la pêche dans les îles. Les ormeaux sont commercialisés avec un étiquetage indiquant l'origine du produit et mentionnant le parc naturel marin d'Iroise.

# Parc marin.

## L'ormeau de Molène labellisé

**Le juvénile parc naturel marin d'Iroise, inauguré il y a un peu plus d'un an, lance son premier label. En choisissant l'ormeau, le parc a décidé de valoriser un produit et une pêche d'exception.**

*Les ormeaux sont collectés par des plongeurs professionnels de Molène, pièce par pièce, entre 3 et 15 m de profondeur.*

Photo Thomas Aubeva, agence des aires marines protégées



On aurait pu imaginer démarrer sur du très grand public, du plus abordable. Au contraire, le parc a décidé de taper dans son produit maritime le plus rare, le plus réglementé. Le plus cher également puisque le kilo d'ormeau, coquille comprise, s'achète entre 40 et 50 € le kilo en poissonnerie. Quel intérêt de labelliser un produit de luxe ? « Il s'agit d'une démarche de communication, d'un coup de projecteur, de la mise en valeur d'un "made in parc marin" », explique son directeur, Thierry Canteri. « Nous défendons surtout une manière de collecter et de respecter une ressource de qualité. Pour l'ormeau, nous y avons contribué bien avant l'inauguration du parc. Ce label permettra de soutenir l'activité économique d'une île où il

n'est pas aisé de rester travailler ».

### Deux professionnels autorisés

Le parc étudie d'ailleurs la possibilité d'accorder une troisième licence à Molène, à un jeune marin pêcheur de l'île qui achève actuellement sa formation maritime.

« Nous le connaissons, il est prêt à travailler comme les deux premiers ». Concrètement, la collecte, très encadrée dans le parc, a facilité la mise en place de ce label, en moins de cinq mois chrono. Un label sur une pêche plus répandue aurait été impossible à initier en si peu de temps.

### Coup de boost à la pêche illégale ?

*Ce label, on l'a observé pour d'autres produits, favorisera-t-il le marché parallèle et les activités de braconnage ? Davantage connu, vendu plus cher, l'ormeau sauvage de la pointe bretonne risque de connaître un regain d'intérêt. Au côté des vingt tonnes d'ormeaux officiellement déclarées en France, on estime que vingt tonnes supplémentaires sont écoulées sous le manteau (sous-taille ou surpêche). Mais sans s'appesantir sur le côté répressif, le parc marin rappelle qu'en plus des contrôles effectués par les gendarmes et les affaires maritimes, les onze agents (vingt à terme) de la zone marine protégée veilleront au grain.*

Ce label gonflera-t-il un prix déjà élevé ? « Sans doute, mais cela ne nous pose pas de problème si cela profite à ceux qui pratiquent cette pêche respectueuse de la ressource ».

Deux plongeurs sont actuellement autorisés à prélever chacun une tonne (autour de 15.000 pièces) de septembre à juin, autour de l'archipel de Molène. Leur ramassage très sélectif se porte sur les plus belles pièces, de 9 à 13 cm. On trouvera donc ces jours-ci sur les étals des poissonneries des ormeaux étiquetés « Ile de Molène », mais aucune indication sur le lieu précis de pêche, afin de ne pas attiser les convoitises.

En trouvera-t-on sur les étals locaux ? « Probablement, mais on sait déjà qu'une bonne partie de cette pêche haut de gamme rejoindra d'autres et lointaines tables prestigieuses ».

« C'est aussi notre but de tirer vers le haut les pêches respectueuses. Ces produits, une fois labellisés, s'écouleront également plus facilement en criée. De toute façon, le marché local ne suffirait pas à absorber la production actuelle ».

### D'autres labels en discussion

Le parc réfléchit à d'autres labellisations, en plus de la langouste de Brest ou du bar de ligne du raz de Sein déjà existantes. On évoque le lieu jaune, le tourteau, l'araignée ou la coquille Saint-Jacques pêchée au large de l'île de Sein notamment. Toujours dans le sens d'une pêche de qualité, emblématique d'une pratique respectueuse ; en somme, labellisée « bonne pratique ».

**Stéphane Jézéquel**

Source : Le Télégramme

<b>Liste des participants, atelier EUCC 2009, île de Molène</b>			
AUBIE	Sandrine	BRGM	s.aubie@brgm.fr
BABILLOT	Pascale	DDE Manche	pascale.babillot@developpement-durable.gouv.fr
BATTIAU-QUENEY	Yvonne	EUCC-France	y.battiau.euccfrance@gmail.com
BERETTI	Lara	Univ.La Rochelle	lara.beretti@univ-lr.fr
BOUFFET	Jean-Paul	ONF	jean-paul.bouffet@onf.fr
BREDIN	Denis	Conservatoire du Littoral	d.BREDIN@conservatoire-du-littoral.fr
BRIGAND	Louis	GEOMER-IUEM-UBO	Louis.Brigand@univ-brest.fr
CANTERI	Thierry	Parc Marin Naturel d'Iroise	thierry.canteri@aires-marines.fr
CHAPELLE-BELLE	Claire	CNFPT Bretagne	claire.chapelle@cnfpt.fr
CLUS-AUBY	Christine	EUCC-France	c.clus.auby@gmail.com
COSTA	Stéphane	Univ Caen	stephane.costa@unicaen.fr
DENIS	Jacques	IFREMER	Jacques.Denis@ifremer.fr
DERMAUX	Bruno	ONF	bruno.dermaux@onf.fr
DUVAT-MAGNAN	Virginie	Univ.La Rochelle	virginie.duvat@univ-lr.fr
FAVENNEC	Jean	ONF	jean.favennec@onf.fr
FERNANDEZ BAUTISTA	Pedro	EUCC-Méditerranée	p.fernandez@eucc.net
FIAT	Jean-Bernard	ONF	jean-bernard.fiat@onf.fr
GOUDEDRANCHE	Luce	CETMEF	luce.goudedranche@developpement-durable.gouv.fr
GOUGUET	Loïc	ONF	loic.gouguet@onf.fr
GROSSET	Stéphanie	EID-Med	sgrosset@eid-med.org
GUEZOU	Christophe	ONF	christophe.guezou@onf.fr
HETET	Veronique	PNRA	veronique.hetet@pnr-armorique.fr
HEURTEFEUX	Hughes	EID-Med	hheurtefeux@eid-med.org
JEAN	Pierre-Philippe	Association des Îles du Ponant	iles.du.ponant@wanadoo.fr
KÖRFER	Aude	EUCC	audekorfer@wanadoo.fr
LAFON	Xavier	MEEDM	Xavier.Lafon@developpement-durable.gouv.fr
LE GALL	Jean-Yves	RN de Molène	
LEBRETON	Pascal	CETMEF	pascal-thierry.lebreton@developpement-durable.gouv.fr
MAGNAN	Alexandre	IDDRI	alexandre.magnan@iddri.org
MALLET	Cyril	BRGM	c.mallet@brgm.fr
MARCOT	Nathalie	BRGM	n.marcot@brgm.fr
MARIE	Guillaume	UBO	guillaume.marie@univ-brest.fr
MEUR-FEREC	Catherine	GEOMER-IUEM-UBO	meurferec@univ-brest.fr
MORELLI	Jacques	Univ. Nice-CNRS	morelli@unice.fr
MORICEAU	Janick	Région Bretagne	janick.moriceau@region-bretagne.fr
MOSSOT	Gabrielle	Univ.La Rochelle	gabrielle.mossot@univ-lr.fr
PALVADEAU	Eric	BRGM Bretagne	e.palvadeau@brgm.fr
PELTIER	Jean-Paul		jpp.geo@laposte.net
PRAT	Marie-Claire	EUCC-France	marie-claire.prat@wanadoo.fr
PRAT	Michel		michel.j.prat@gmail.com
REGNIER	Marie-Claire	PNRA	marie-claire.regnier@pnr-armorique.fr
RICHARD	Philippe	EID-Mefd	prichard@eid-med.org
ROBERT	David	ONF	david.robert@onf.fr
ROCHER	Jean-François	Maire de Molène	mairie.ile.molene@wanadoo.fr
ROSEBERY	David	ONF	david.rosebery@onf.fr
STEPANIAN	Alexis	BRGM	a.stepanian@brgm.fr
TABAR-NOUVAL	Marie-Claude	MEEDM - RFRC	tabar-nouval.marieclaud@neuf.fr
VEILLE	Frantz	ONF	frantz.veille@onf.fr